



Accusé de réception en préfecture 062-216200402-20201125-2020-155-URBMC -DE	
Date de télétransmission :	25/11/2020
Date de réception en préfecture :	25/11/2020
	URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	884

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

QUESTION N°2020-155

URBANISME : Avis relatif au projet d'autorisation d'exploiter un centre de transit de sous-produits animaux par la société ATEMAX FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Vu, le Code de l'Environnement,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'Arrêté Préfectoral de consultation du public du 18 septembre 2020, portant sur la demande d'enregistrement en vue d'exploiter un centre de transit de sous-produits animaux par la société ATEMAX FRANCE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020 émettant un avis défavorable à la demande d'enregistrement,

Considérant, la demande présentée par le Directeur de la société ATEMAX FRANCE dont le siège social se situe 72 avenue Olivier Messiaen, à LE MANS (72000), en vue d'exploiter un centre de transit de sous-produits animaux sur le territoire de la commune d'ARQUES, ZAC de la Porte Multimodale de l'Aa.

La société ATEMAX FRANCE est la marque du groupe AKIOLIS, spécialisée dans la collecte et la transformation des sous-produits animaux (ce sont les cadavres entiers ou parties d'animaux, les produits d'origine animale ou d'autres produits obtenus à partir d'animaux, qui ne sont pas destinés à la consommation humaine). Liée à la valorisation de la biomasse animale non consommée par l'homme, elle est au cœur des enjeux du développement durable :

- en collectant et traitant des matières animales à risque pour garantir la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire humaine ;
- en évitant que ces matières ne polluent la nature par leur décomposition ;
- en les transformant après traitement, en graisses et farines animales, donnant ainsi une nouvelle vie et redevenir des matières premières pour des usages énergétiques (biocombustibles) et agronomiques (engrais).

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les installations du site seront soumises à :

→ Enregistrement au titre des rubriques :

- 2731-1 Dépôt ou transit de sous-produits animaux dans de conteneurs étanches et couverts sans manipulation des sous-produits animaux. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant de 20 Tonnes (> 500 kg et <30 Tonnes).



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

Affiché le 25 novembre 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt trois novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 17 novembre 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL –
Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine
COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY -
Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier
JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny
WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé
KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-
Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND est nommé secrétaire de séance.

Ainsi, la société ATEMAX FRANCE a déposé en Préfecture, un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public. L'arrêté préfectoral du 18 septembre 2020, a fixé la période de consultation du 12 octobre 2020 au 12 novembre 2020 inclusivement et demande que le Conseil Municipal de la ville d'ARQUES donne son avis sur cette demande.

Au vu du peu d'informations sur cette demande, le Conseil Municipal, en date du 15 octobre 2020, avait décidé de délibérer défavorablement.

En date du 20 octobre 2020, Monsieur le Maire a rencontré la société ATEMAX qui a présenté son activité, notamment sur le territoire de la commune d'ARQUES. Cette société, déclarée d'utilité publique, utilise un bâtiment de 1 500 m² dans la zone de la Porte Multimodale de l'Aa, uniquement comme aire de transit. 23 tonnes de sous-produits animaux (poubelles des abattoirs et boucheries, collecte des animaux des particuliers tels que les chevaux, vétérinaire) sont collectés le matin et envoyés à l'usine de traitement de VENEROLLES dans l'Aisne dans l'après-midi. La société ATEMAX s'est aperçue que le dossier d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement n'avait pas été réalisé pour le site d'ARQUES. La demande d'enregistrement faite en Préfecture est donc simplement une régularisation d'autorisation. La société ATEMAX a, de plus, envoyé un document présentant son activité.

Au vu des éléments transmis, le contenu du dossier n'appelle pas d'observations particulières de la part de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement en vue d'exploiter un centre de transit de sous-produits animaux par la société ATEMAX FRANCE sur le territoire de la commune d'ARQUES.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 23 novembre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le **25 NOV. 2020** et publication ou
notification le **25 NOV. 2020**

Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

Affiché le 25 novembre 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt trois novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 17 novembre 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL –
Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine
COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY -
Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier
JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny
WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé
KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-
Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

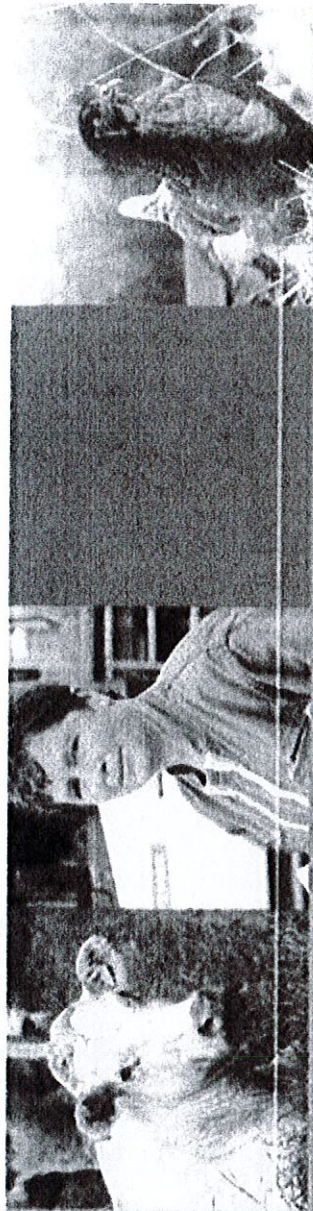
Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND est nommé secrétaire de séance.

ATEMAX



Présentation de l'activité Atemax :
Demande d'enregistrement de l'aire d'optimisation logistique
pour la collecte de sous produits Animaux à Arques

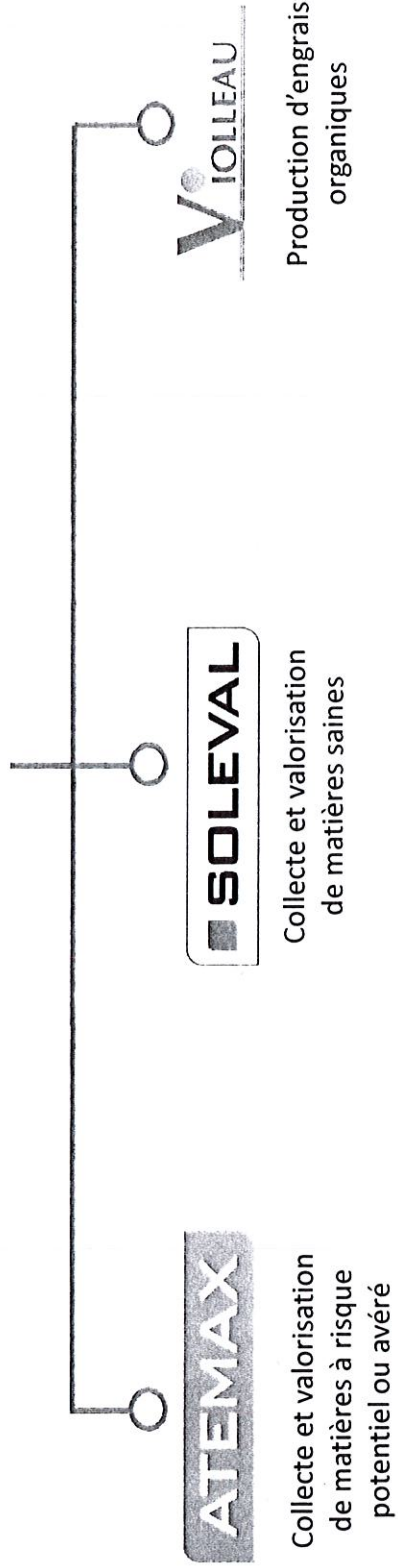
Arques le 27/10/2020

ACCOMPAGNER LES ÉLEVEURS ET LES FILIÈRES VIANDES

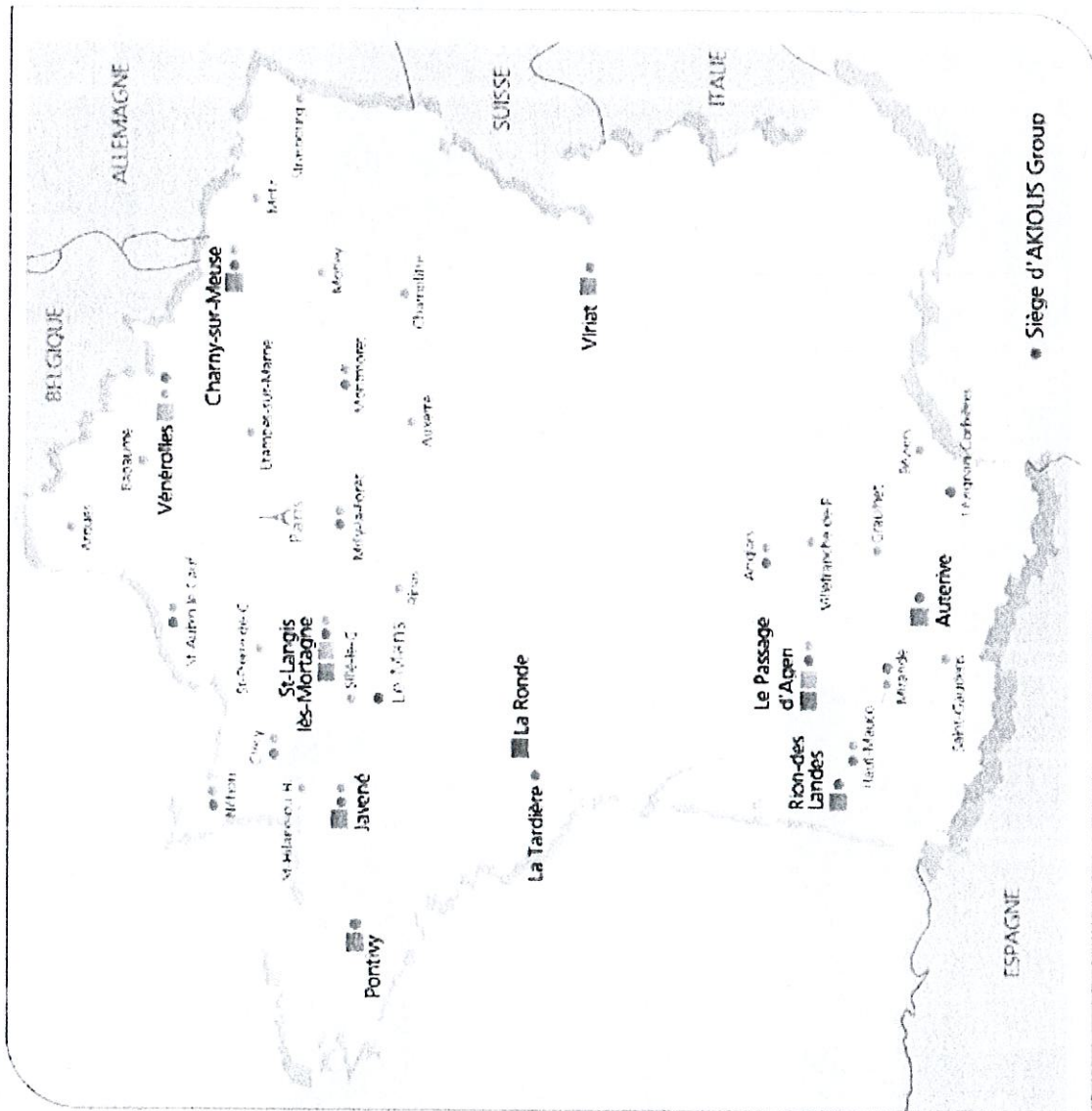
PROTÉGER LA CHAÎNE ALIMENTAIRE

PRODUIRE DES BIOÉNERGIES

Notre groupe



Nos sites



POLE ENVIRONNEMENT



Matériaux pour l'industrie
et l'agriculture

- 3 sites de transformation
- 29 centres de collecte

POLE INGENIERIS



Matériaux animaux de carbone 3
et alimentaire

- 8 sites de transformation
- 19 centres de collecte

POLE DEVELOPPEMENT



Aménagements et matériels ergonomiques
en collectivités et bouilliers

- 1 unité de traitement

Siège d'AKIOLIS Group

D'où viennent les matières

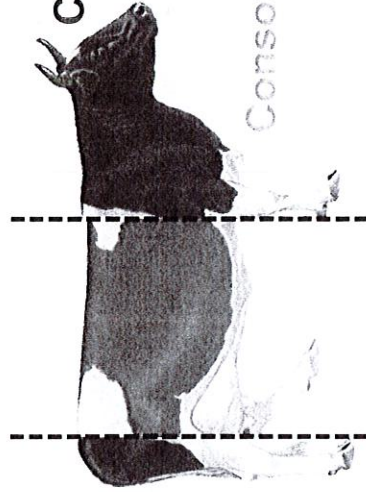


Elevage et abattage

Animaux morts



Abattoirs



Cuir : 9%

Consommation humaine : 51%

Non consommé : 40% = coproduits

ATEMAX

à risque
potentiel
ou avéré

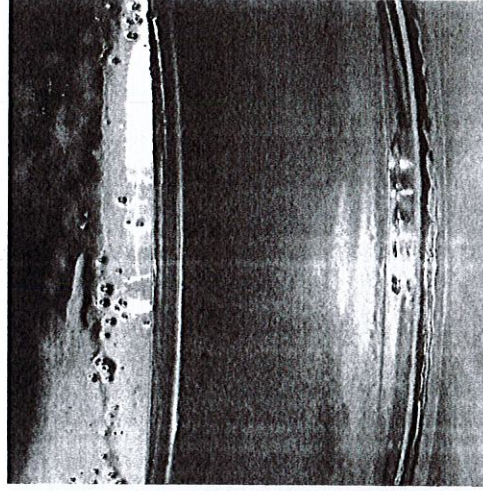
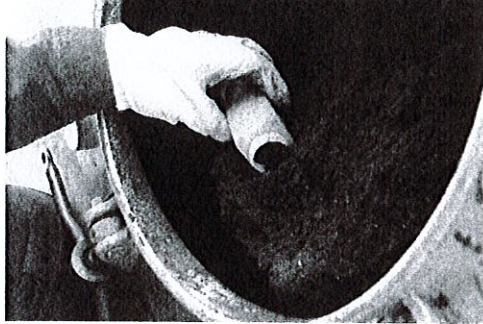
sains

SOLEVAL

Que deviennent-t-elles ?



ATEMAX



Cimenteries
Chaufferies
Biodiesel
Electricité verte
Cuirs

Categorie

1

Categorie

2

Notre métier



Chez Atemax

Protection de
l'environnement

+ Sécurité sanitaire =

+ Valorisation des
sous-produits
animaux

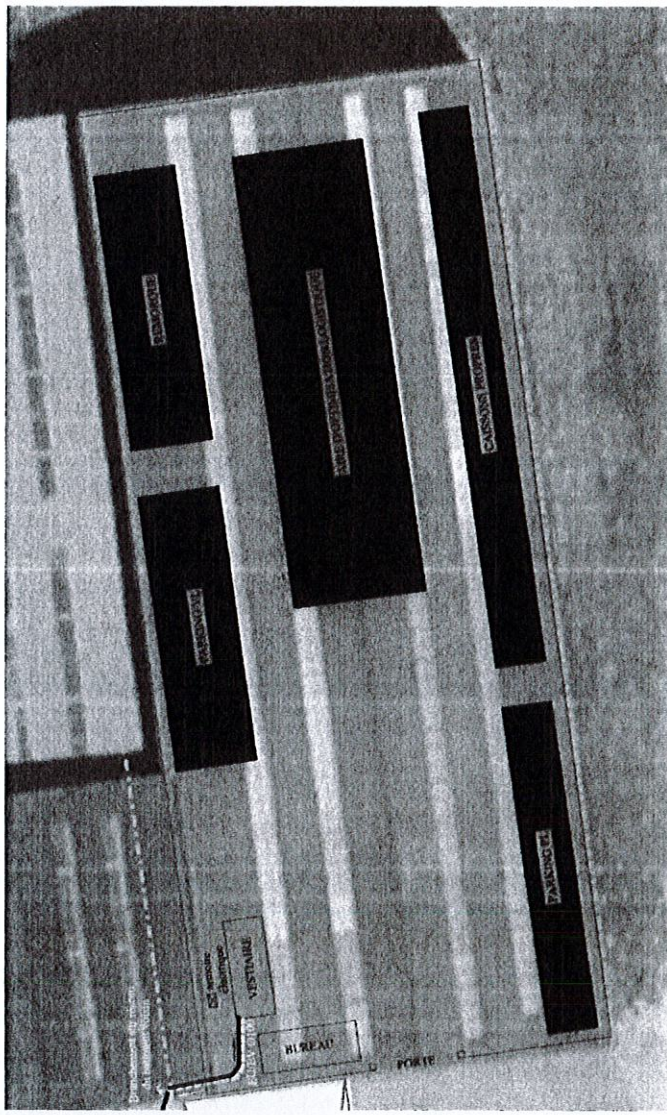
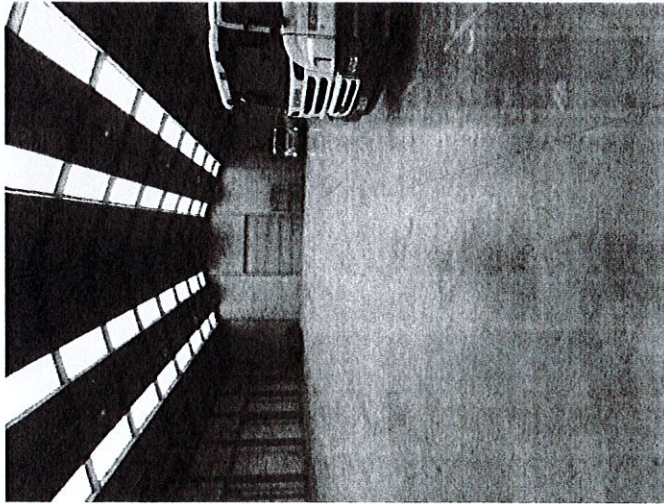
Une activité
au cœur du
développement
durable

Site de Arques



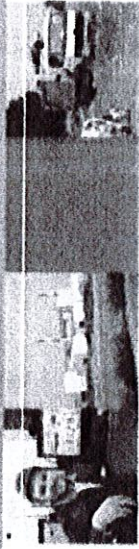
Enregistrement : Rubrique 2731-1 < 30 Tonnes

Demande de régularisation de l'activité de transit de sous produits animaux dans des conteneurs étanches et couverts sans manipulation des sous produits animaux.



Site en fonctionnement depuis le 30/09/2015.

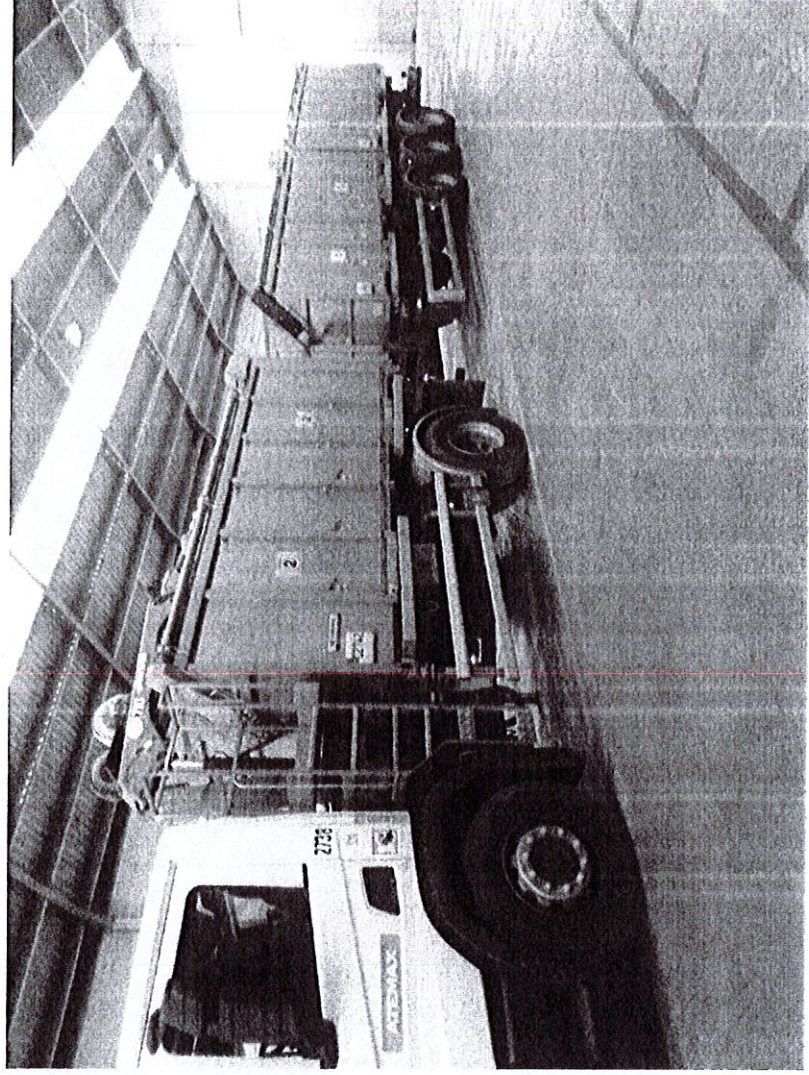
Site de Arques



Enregistrement : Rubrique 2731-1 < 30 Tonnes

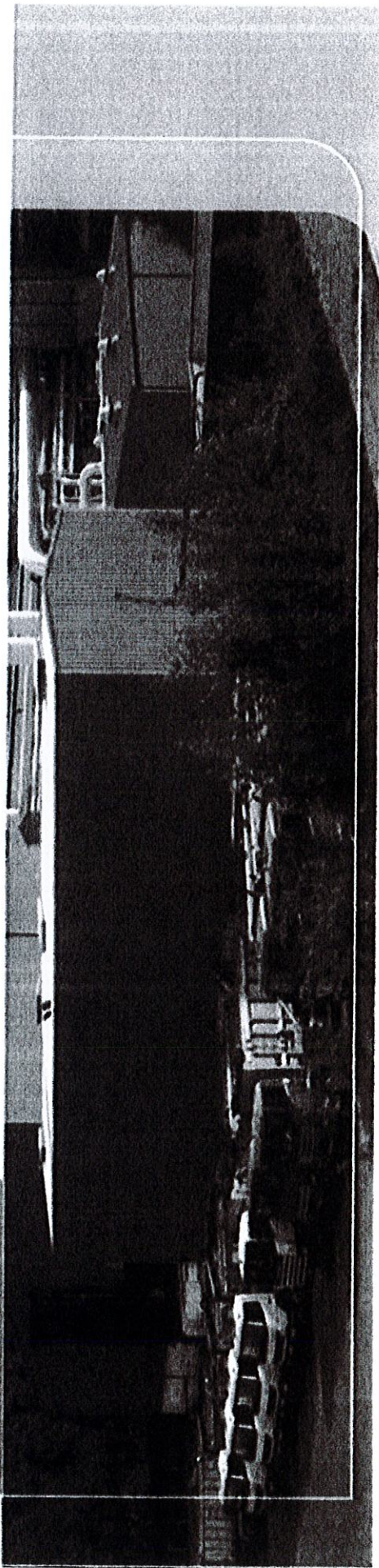
Tous les jours ,

l'ensemble des matières sont transférées sur le site de VENEROLLES (02 Aisne).



ATEMAX

SITE DE VÉNÉROLLES



Merci de votre attention

